

# LES FICHES DE POSTES

**A la signature des contrats de travail, il est préférable que les obligations et prérogatives de chacun - employeur et employé - ainsi que l'organigramme de la société, soient clairement édictés.**

**Avec la mise en place de la Convention Collective du golf, il est désormais obligatoire d'attribuer à chaque membre du personnel un échelon correspondant à son niveau d'expérience et de formation.**

**Les fiches de postes proposées ci-dessous, (à aménager selon les capacités du personnel et les besoins du golf), rassemblent les points essentiels à clarifier dès l'embauche.**

## I. INTENDANT de PARCOURS

• Groupe 4 ou 5 ou 6

L'intendant de parcours a en charge l'ensemble des tâches d'entretien, de construction, de rénovation et de management au sein de l'équipe de maintenance du golf

Il ou elle :

- supervise la construction, l'entretien, et la rénovation du ou des parcours du ou des golfs dont il a la charge en interne ou par le biais de sous-traitants extérieurs.

- rédige tous documents (prévisionnels ou récapitulatifs) susceptibles de faciliter les choix de son supérieur hiérarchique et propose tout aménagement ou modification susceptible d'optimiser le travail.

- participe à l'élaboration des projets à court, moyen, et long terme pour le golf

- gère le personnel sous son autorité, organise son travail, sa formation et fait appliquer les règles de fonctionnement et les consignes de sécu-

rité et d'hygiène. Il récompense et sanctionne avec équité en accord avec sa hiérarchie.

L'intendant de parcours dépend d'une et une seule personne. Ce supérieur est différent selon les golfs et leur organisation.

La liste suivante, non exhaustive en donne les principaux:

- le Propriétaire



- le Président

- le Directeur Général

- le Président de la commission de terrain

- le Directeur du golf

Dans les golfs où l'intendant de parcours dépend du Président de la commission de terrain, les membres de la dite commission ayant des remarques, des commentaires, des critiques, ou des suggestions au sujet de l'une de ses attributions doivent les présenter

par écrit au Président de commission. Ce dernier en discutera avec l'intendant.

Dans tous les cas, l'intendant de parcours harmonise son travail avec le reste des membres de l'équipe du golf, en particulier la personne en charge des affaires générales et le pro. Il communique avec les



membres ou les clients et se tient informé des innovations en matière de produits et d'équipements.

Compte tenu de ces prérogatives, l'intendant assume des responsabilités diverses notamment:

- le ou les parcours en général, y compris les zones d'entraînement (practice, chipping, pitch & run, ...) les zones de gazonnière.
- le parc matériel, y compris le cas échéant le parc de voitures de golf.
- les abords du club house, le parking, les diverses installations annexes ( la piscine, les terrains de tennis, la maison des enfants, ... )
- les clôtures, grillages et murs d'enceinte ainsi que toutes les surfaces situées en dehors des zones de jeu.
- Et toutes sortes d'attributions spécifiées par écrit dans le contrat par l'autorité hiérarchique.

L'intendant de parcours est un professionnel responsable, il doit présenter vis à vis des tiers la meilleure image possible de sa société.

Compte tenu des dossiers qu'il peut avoir à traiter il a un devoir de réserve.

## II. INTENDANT ADJOINT

- Groupe 4

Il participe à l'élaboration des plannings et assiste l'intendant dans l'évaluation et le contrôle des tâches. Il dirige et participe aux travaux de construction et de maintenance du golf

Il se concentre sur les tâches les plus délicates en particulier la fertilisation, les arrosages de complément, les traitements phytosanitaires et les travaux de finition.

Il participe aux divers travaux sur le réseau d'arrosage et la station de pompage, et apporte les modifications nécessaires aux divers programmes d'arrosage en fonction des besoins.

Il assiste l'intendant pour remplir les divers documents de saisie des travaux, de météo, et de gestion du personnel.

Il s'assure de l'application des consignes en particulier au niveau de la sécurité, et des règles de fonctionnement, qu'il respecte lui-même.

Il collabore à l'élaboration des primes.

En l'absence de l'intendant, il dirige les opérations d'entretien et de création, il gère le personnel et les achats sous la responsabilité directe du directeur.

## III. MECANICIEN

- Groupe 2 ou 3

Sous la responsabilité de l'intendant et de l'adjoint, il assure l'entretien de l'ensemble du matériel. Il effectue les petites et grosses réparations sur les différents types de machines pour les maintenir en ordre de fonctionnement. Il supervise et vérifie les réparations éventuelles réalisées par des sociétés extérieures.

Il assure les réparations d'urgence sur le terrain. Il peut en outre être mis à contribution pour une intervention ponctuelle au sein des structures du golf (soudure, brasage ... )

Il propose les modifications nécessaires à l'évolution du parc matériel ainsi que des locaux, et propose en fonction des possibilités financières les solutions les mieux adaptées.

Il gère au mieux le stock de pièces détachées pour limiter au maximum l'immobilisation du matériel.

Il veille à l'application des règles de fonctionnement relatives à la bonne exécution d'une tâche avec un matériel et s'assure du respect des consignes d'entretien de réglage et de sécurité.

Il organise le travail des personnes qui lui sont adjointes à titre périodique ou ponctuel et signale tout besoin d'aide à l'intendant ou l'adjoint.

Il supervise et participe au nettoyage et à l'entretien des installations mécaniques (pont, atelier, local à huiles, aire de lavage, cour ... ).

Il est avant tout un jardinier-chauffeur et à ce titre il peut être mis à contribution pour des tâches d'entretien courant sur le parcours ou au sein des autres services du golf

Il collabore à l'élaboration des primes.

Il respecte les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel, ainsi que les règles de fonctionnement.

## IV. AIDE MECANICIEN

- Groupe 1 ou 2

Sous la responsabilité de l'intendant, de l'adjoint et du mécanicien, il réalise les tâches de réparation et d'entretien du matériel de golf

Sa mise à disposition du mécanicien dépend des charges de travail sur le terrain et à l'atelier.

Il assure les tâches incombant au mécanicien lors de ses absences et congés.

Il est avant tout un jardinier-chauffeur et à ce titre il peut être mis à contribution pour des tâches d'entretien courant sur le parcours ou au sein des autres services du golf

Il respecte les consignes de sécurité et d'entretien du matériel, ainsi que les règles de fonctionnement.

## V. FONTAINIER

- Groupe 2 ou 3

Sous la responsabilité de l'intendant et de l'adjoint, il installe, entretient et répare toutes les composantes des réseaux d'irrigation et de drainage.

Il gère le stock de pièces détachées pour limiter au maximum la mise hors service de certains éléments des réseaux.

Il vérifie régulièrement l'état des composants des réseaux (clapets, filtres, regards, arroseurs, câblages, vannes, pompes ...).

Il propose les modifications souhaitables pour l'amélioration des réseaux ou la simplification de ses tâches de contrôle ou d'entretien.

Il participe au choix des options lors des créations ou des rénovations.

Il gère et, le cas échéant, délègue les arrosages de complément rendus indispensables par les conditions du milieu ou la mise hors d'usage d'une partie du réseau d'irrigation.

Il est avant tout un jardinier-chauffeur et à ce titre il peut être mis à contribution pour des tâches d'entretien courant sur le parcours ou au sein des autres services du golf.

Il respecte les consignes de sécurité et d'utilisations du matériel, ainsi que les règles de fonctionnement.

## VI. JARDINIER

• Groupe 1

Sous la responsabilité de l'intendant et de l'adjoint, il effectue des tâches d'entretien et de création.

Il gère l'entretien du secteur qui lui est attribué ou les tâches qui lui sont confiées et s'organise pour présenter les meilleures conditions de jeu.

Il propose tout aménagement ou modification susceptible d'optimiser son travail, ou de lui simplifier la tâche, dans la mesure des possibilités techniques et financières de l'entreprise.

Il harmonise son travail avec celui des autres dans le cas d'un travail d'équipe.

Il respecte les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel qui lui sont édictées, ainsi que les règles de fonctionnement.

## VII. JARDINIER-CHAUFFEUR

• Groupe 2 ou 3

Sous la responsabilité de l'intendant et de l'adjoint, il effectue des tâches d'entretien et de création.

Il est avant tout jardinier de golf.

Il met en oeuvre les matériels dont il a la responsabilité dans les meilleures conditions d'utilisation et de sécurité.

Il a la responsabilité du matériel qui lui a été confié et doit s'assurer de la sécurité de ses éventuels passagers.

Il doit rendre compte au mécanicien de toute anomalie détectée ou/et d'incident survenu.

Il applique les consignes générales et particulières propres à chaque machine et tiendra compte des remarques du mécanicien pour la conduite, l'entretien et la sécurité du matériel.



Il gère les tâches qui lui sont confiées et s'organise pour présenter les meilleures conditions de jeu.

Il propose tout aménagement ou modification susceptible d'optimiser son travail, ou de lui simplifier la tâche, dans la mesure des possibilités techniques et financières de l'entreprise.

Il harmonise son travail avec celui des autres dans le cas d'un travail d'équipe et peut être mis à contribution pour des tâches au sein des autres services du golf.

Il respecte les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel qui lui sont édictées, ainsi que les règles de fonctionnement.

## VIII. JARDINIER des ABORDS

• Groupe 1

Sous la responsabilité de l'intendant et de l'adjoint, il assure les travaux d'entretien et de création des abords.

Il veille à la propreté de l'entrée du golf, du parking, et des abords du club et du restaurant.

Il assure les travaux d'entretien et de nettoyage à proximité de la piscine et de la maison des enfants.

Il assure la plantation, l'entretien et l'arrosage des divers massifs de plantes ornementales annuelles, vivaces ou arbustives.

Il peut en outre être suppléé pour certaines tâches, au même titre qu'il peut lui-même participer à des travaux d'entretien ou de création sur le terrain ou au niveau des installations générales.

Il propose tout aménagement ou modifications susceptibles d'optimiser son travail, ou de lui simplifier la tâche, dans la mesure des possibilités techniques et financières de l'entreprise.

Il harmonise son travail avec celui des autres dans le cas d'un travail d'équipe.

Il respecte les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel qui lui sont édictées, ainsi que les règles de fonctionnement.

## IX. TEMPORAIRE

Il applique la définition du poste pour lequel il a été embauché.

Il respecte les consignes de sécurité et d'utilisation du matériel qui lui sont édictées, ainsi que les règles de fonctionnement.

Pascal Van Hollemeersch  
Intendant du golf de l'Isle-Adam